



République Française

**Département de Seine-et-Marne**

**Canton de Nangis**  
**COMMUNE DE NANGIS**

**DECISION DU MAIRE**

**2022/ST/AD /TB/ 255**

**OBJET : SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT (SDA – eaux usées et eaux pluviales) ET D'EAU POTABLE DE NANGIS**

Nolwenn LE BOUTER, maire de la commune de Nangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice,

Vu la décision n° 2017/ST/FK/VB/063 relative à l'attribution du marché susmentionné,

Considérant le marché d'études relatif « aux schémas directeurs d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et d'eau potable de la ville de Nangis », signé avec le groupement solidaire ARTELIA VILLE ET TRANSPORTS – SARL AQUAMESURE, représenté par son mandataire ARTELIA VILLE ET TRANSPORTS – Siret 444 523 526 00564, notifié le 13 février 2017, ainsi que ses avenants n° 1 et n° 2,

Considérant la déclaration de sous-traitance de premier rang de l'entreprise SNAVEB, 608 rue du Maréchal Juin, ZI de Vaux-le-Pénil, BP 563, 77006 MELUN CEDEX, SIRET 308 218 858 00048, pour réalisation des inspections caméra et curage préalable, signée en date du 14/04/2017, pour un montant maximum de 40 200,00 € HT,

Considérant que le montant maximal de sous-traitance, pour réalisation des inspections caméra et curage préalable des réseaux d'assainissement de Nangis n'a pas été atteint,

**DECIDE**

**Article 1 :**

De signer l'acte modificatif de la déclaration de sous-traitance d'ARTELIA VILLE ET TRANSPORTS à l'entreprise SNAVEB, ramenant le montant maximum sous-traité de 40 200,00 € HT à 35 239,47 € HT.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20221228-2022-ST-255-AR  
Date de télétransmission : 28/12/2022  
Date de réception préfecture : 28/12/2022

## Article 2 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Melun dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Article 3 :

Madame la directrice du secrétariat général et des projets stratégiques est chargée de l'exécution de la présente décision du maire, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois, à compter de la signature de ladite décision.

Copie de cet acte sera transmise à :

- Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Provins,
- Madame la directrice du secrétariat général et des projets stratégiques,
- Madame la directrice du service financier,
- Madame le receveur municipal,
- Le titulaire du marché et son sous-traitant

Fait à Nangis, le 28/12/2022

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



**Certifié exécutoire compte tenu  
de sa télétransmission en sous-  
préfecture**

Le ... 28 DEC. 2022

**Et de la transmission ou  
notification et publication**

Le ... 28 DEC. 2022

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

DC4

DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE 1 - ACTE MODIFICATIF

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 2362-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#) et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achat utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

■ Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)

Ville de Nangis  
Rue Maréchal de Lattre de Tassigny  
77370 NANGIS  
Tel : 01 64 60 52 00  
[contact@mairie-nangis.fr](mailto:contact@mairie-nangis.fr)

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'[article R. 2191-59](#) du code de la commande publique, auquel renvoie l'[article R. 2391-28](#) du même code (nantissements ou cessations de créances) :  
(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

Monsieur le Maire

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance.)

Schéma Directeur Assainissement (SDA - eaux usées et eaux pluviales) et  
Schéma Directeur Eau Potable de Nangis

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :  
(Cocher la case correspondante.)

un document annexé à l'offre du soumissionnaire

1 Document facultatif disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

DC4 - Déclaration de sous-traitance

VILLE DE NANGIS

Page

Version code de la commande publique

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20221228-2022-ST-255-AR  
Date de télétransmission : 28/12/2022  
Date de réception préfecture : 28/12/2022

9

un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (sous-traitant présenté après attribution du marché)

un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du 07/04/2017

#### D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

Groupement ARTELIA- SARL AQUA MESURE

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

##### Mandataire

**ARTELIA**  
Département Eau & Génie Urbain,  
47, avenue de Lugo, CS 20349, 94607 Choisy-le-Roi  
[adm.eup@arteliagroup.com](mailto:adm.eup@arteliagroup.com)  
Tél : 01 77 93 78 99, Fax : 01 77 93 78 95  
444 523 526 00364  
**SAS**

##### Cotraitant 1

**SARL AQUA-MESURE**  
6-8 rue de la closerie - 91 090 LISSES  
Tél. : 09 81 91 71 92  
Fax : 09 88 81 02 05  
Courriel : [contact@aque-mesure.fr](mailto:contact@aque-mesure.fr)  
SIRET : 502 012 818 00022

La société SNAVEB Intervient en qualité de sous-traitant d'ARTELIA

#### E - Identification du sous-traitant

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

**SNAVEB - 608 Rue du Maréchal Juin - ZI VAUX LE PENIL - BP 563 - 77006 MELUN CEDEX**

■ Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

■ Adresse électronique : [snaveb.ae.sarp@veolia.com](mailto:snaveb.ae.sarp@veolia.com)

■ Numéros de téléphone et de télécopie : **01.64.37.05.59**      **01.64.79.72.49**

■ Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) : **308 218 858 00048**

V.

■ Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises :

SAS

■ Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :  
(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur.)

Ludovic VILALTA, Directeur Général

■ Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1986 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (Art. R. 2151-13 et R. 2351-12 du code de la commande publique) ?

Oui  Non

■ Pour les marchés de défense ou de sécurité passés par les services du ministère de la défense uniquement et à condition que le marché concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service (article R. 2393-33 du code de la commande publique), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

Oui  Non

#### F - Nature des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance.)

■ Nature des prestations sous-traitées : ITV avec curage hydraulique préalable 10 000ml.

■ Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) : .....

La durée du traitement est : .....

La nature des opérations réalisées sur les données est : .....

La ou les finalité(s) du traitement sont : .....

Les données à caractère personnel traitées sont : .....

Les catégories de personnes concernées sont : .....

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

Le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

■ Dans les marchés de défense et de sécurité, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :

**G - Prix des prestations sous-traitées**

**● Montant des prestations sous-traitées :**

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

**a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 40 200,00€ Ramené à 35 239,47€
- Montant TTC : 48 240,00€ Ramené à 42 287,36 €

**b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2<sup>o</sup> nonies de l'article 283 du code général des impôts :**

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) : .....
- Montant hors TVA : .....

**● Modalités de variation des prix :**

**● Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (article R. 2193-10 ou article R. 2393-33 du code de la commande publique) :**  
(Cocher la case correspondante.)

Oui     Non

**H - Conditions de paiement**

**● Compte à créditer : SNAVEB**  
(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire : **BNP PARIBAS – Ellysée Hausemann**

Numéro de compte : **30004 – 00842 – 00020430905 - 67**

**● Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :**  
(Cocher la case correspondante.)

Oui     Non

**I - Capacités du sous-traitant**

(Note : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2.)

**I1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :**

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

**I2 - Le cas échéant, adresse Internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable**

également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique) :

- Adresse internet :
- Renseignements nécessaires pour y accéder :

## J - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

### J1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (\*) :

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique (\*\*);
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

(\*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(\*\*) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

**J2 – Documents de preuve disponibles en ligne** (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :  
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :
- Renseignements nécessaires pour y accéder :

## K - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

1<sup>ère</sup> hypothèse  La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du soustraitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

- OU
- l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,
  - une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2<sup>ème</sup> hypothèse  La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique, qui est joint au présent DC4 ;

OU

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

#### I - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(Note : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant)

A Melun, le 02/11/2022

A CHOISY LE ROI, le

Le sous-traitant :  
(personne identifiée rubrique E du DC4)

Le soumissionnaire ou le titulaire :  
(personne identifiée rubrique C1 du DC2)

Ludovic VILALTA  
Directeur Général

  
**SNAVEB**  
608 rue du Maréchal Juin  
ZI Vaux le Pénit - BP 583  
77006 MELUN Cedex  
Tél. 01 64 37 05 59 - Fax 01 64 37 32 93  
Siret 308 218 858 00048

  
**ARTELIA**  
Département Eau & Génie Urbain  
SIREN 444 573 526 RCS Bobigny  
47 Avenue de Lugo  
91500 CHOISY LE ROI

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agréé ses conditions de paiement.

A NANGIS le 28/11/22

Le représentant de l'acheteur :



Le Maire  
Nolwenn LE BOUTER



16

**M - Notification de l'acte spécial au titulaire**

*(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)*

**En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**  
*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)*

**En cas de remise contre récépissé :**

**Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :**

**A** , le

**Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019.**



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20221228-2022-ST-255-AR  
Date de télétransmission : 28/12/2022  
Date de réception préfecture : 28/12/2022

